

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 DASES 604G : Subvention et convention avec l'association ISATIS (94270 Le Kremlin Bicêtre).

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3.411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012 par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose de l'autoriser à signer la convention liant le département de Paris et l'association ISATIS, (94), fixant les modalités d'attribution à ladite association d'une subvention de 10 000 euros au titre de l'année 2012 ;

Sur le rapport présenté par Madame Liliane CAPELLE au nom de la 6e commission :

Délibère

Article 1 : Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association ISATIS (94).

Article 2 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'association ISATIS (Tiers n° X04903–SIMPA n° 121361 – dossier n° 2012_07053).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 53, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34008 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2012 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.